Mission Locale HAUTE-GARONNE | Eclaireur d'avenir

NOTE D'INFORMATION DU 30 NOVEMBRE 2022
Référence 2022 – N°36

De Nadège CARREL – Directrice
A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR ET SA CHARTE INFORMATIQUE

A la suite de la réunion du CSE du 25 novembre 2022, je vous informe d'un nouveau règlement intérieur qui **s'appliquera à compter du 1er janvier 2023**, après les mesures de publicité nécessaires.

Le règlement intérieur fixe les règles de conduite en matière de santé et de sécurité. Il définit aussi les règles concernant la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur. Il est propre à chaque structure. Les dispositions du règlement intérieur doivent être conformes aux dispositions des lois, règlements et conventions collectives applicables.

Le précédent règlement intérieur datait de 2007. Il était important de le modifier à la suite de l'évolution de la règlementation : les articles nécessaires ont été ajoutés. Par ailleurs, il était nécessaire de le réviser à la suite de la signature de nos accords Forfait jours an et Télétravail du 9 septembre 2022.

C'est chose faite avec en plus une nouvelle charte informatique annexée à ce règlement intérieur

La charte informatique permet de fixer un cadre adapté à l'utilisation par les salarié-e-s des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : ordinateur, messagerie électronique, Internet.

Par ailleurs, elle prend en compte le RGPD (Règlement Intérieur des Données Personnelles) et pose le rôle de notre DPO (Délégué à la protection des données), Thierry VIDART dont la nomination est officialisée vis à vis de la CNIL.

Ces deux documents sont connectés l'un à l'autre et obéissent aux mêmes règles de publicité et de révision.

Ils seront mis sur notre extranet, affichés sur le panneau d'affichage dédié sur chacun des sites et tout nouveau salarié-e en sera informé.

Vous pouvez les consulter dès à présent en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Règlement intérieur en vigueur à compter du 01 janvier 2023
- Charte Informatique

Nadège CARREL
Directrice